



GRAND CONSEIL

Simple question - 26_QUE_8 - Pierre-François Mottier - Quel est l'échéancier de l'EMPD concernant le crédit additionnel prévu pour les travaux de l'Etablissement de la Tuilière?

Texte déposé :

L'Etablissement pénitentiaire de la Tuilière à Lonay subit des travaux de rénovation depuis plusieurs années impactant grandement les personnes détenues et les équipes travaillant dans l'Etablissement.

Les travaux doivent se poursuivre jusqu'en avril 2026 et, sous réserve de l'obtention d'un nouveau crédit pour l'étape 3 (bâtiment A), les travaux pourraient se terminer fin avril 2027. La future unité psychiatrique et l'ensemble du fonctionnement de la prison dépendra de l'aboutissement de ces travaux.

Or aujourd'hui, la demande de crédit d'investissement complémentaire permettant la finalisation de ces travaux n'a toujours pas été présentée au Grand Conseil et suscite l'inquiétude de la CVGC (commission des visiteurs du Grand Conseil) concernant les retards des travaux et l'impact sur les conditions de détention.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il informer la CVGC de l'échéancier de l'EMPD concernant la demande de crédit additionnel prévu pour les travaux de l'Etablissement de la Tuilière ?

Merci

Conclusion :

Date de dépôt : 10.02.2026

Cosignatures :